

AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté – **Rencontre No 3**

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'*Autism Ontario – Metro Toronto Chapter*
M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario*
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de *Boomerang Health*
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de *VOICE For Deaf & Hard of Hearing Children*
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité consultatif de l'enfance en difficulté**

Date : **Le 16 novembre 2021**

Heure : **de 17h30 à 18h30**

Lieu : [Participer à une Réunion Skype](#)

Participer par téléphone

+1 (647) 317-3974,,534688#

+1 (866) 772-2238,,534688#

**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 16 novembre 2021 à 17h30

ORDRE DU JOUR

Rencontre N° 3

La rencontre sera présidée par : M Benoit Fortin

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la **réunion No 1** du 12 octobre 2021
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de la **réunion No 2** du 12 octobre 2021
 - 2.5 Questions découlant des procès-verbaux des réunions **No 1 et No 2** du 12 octobre 2021
3. Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
4. Mise à jour sur les initiatives prioritaires des Services à l'élève
5. Levée de la réunion

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

NON-ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 1 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 12 octobre 2021

Le comité tient la **rencontre n° 1** de 17h30 à 17h55 par audioconférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'*Autism Ontario – Metro Toronto Chapter*
M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario*
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de *Boomerang Health*
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto

Représentants d'organismes absents :

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de *VOICE For Deaf & Hard of Hearing Children*
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Tricia Verreault, surintendante de l'éducation
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Le président du comité, M Benoit Fortin souhaite la bienvenue aux membres.

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Lambert, appuyé par M Aliou, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion n° 1 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 12 octobre 2021

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conseiller Fortin, conseiller Teasdale, conseiller Lapointe et M^{me} Marguerite Schabas déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré en raison de leur trouble d'apprentissage.

2.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL N° 10 DE LA RENCONTRE DU 15 JUIN 2021

M Aliou Sene, appuyé par M^{me} Lara Pietrolungo, propose:

QUE le procès-verbal n° 10 de la rencontre du 15 juin 2021 soit approuvé.

La motion est adoptée.

3. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ : (M Jason Rodrigue est présent seulement pour ce point)

3.1 Budgets EED pour 2021-2022

M. Rodrigue surintendant des affaires présente son rapport sur le budget-EED 2021-2022 pour la période de septembre 2021 à août 2022.

Il passe en revue des principaux changements reliés aux revenus et aux dépenses.

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Stéphanie Penton propose :

QUE le rapport en date du 12 octobre 2021 intitulé « Budget 2021-2022 Enfance en difficulté » soit reçu.

La motion est adoptée.

4. ORGANIGRAMME DES SERVICES AUX ÉLÈVES

Mme Verreault surintendante de l'éducation, présente l'organigramme des services aux élèves tout en expliquant le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe.

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par M^{me} Marguerite Schabas propose:

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion n° 1 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 12 octobre 2021

QUE l'organigramme des services aux élèves présenté en date du 12 octobre 2021 soit reçu.

La motion est acceptée.

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de la réunion n° 1 étant épuisé, Conseiller Lapointe appuyé par Mme Manoushka Aimable, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

La surintendante de l'éducation

Le président du comité,

Tricia Verreault

Benoit Fortin

POINT 2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

NON-ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 2 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 12 octobre 2021

Le comité tient la rencontre n° 2 de 17h56 à 18h48 par audioconférence, sous la présidence de Conseiller Fortin

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'*Autism Ontario – Metro Toronto Chapter*
M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario*
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de *Boomerang Health*
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto

Représentants d'organismes absents :

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de *VOICE For Deaf & Hard of Hearing Children*
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Tricia Verreault, surintendante de l'éducation
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Lara Pietrolungo, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est ADOPTÉE.

POINT 2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion n° 2 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 12 octobre 2021

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conseiller Fortin, conseiller Teasdale, conseiller Lapointe et M^{me} Marguerite Schabas déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré en raison de leur trouble d'apprentissage

3. PROGRAMMES D'ÉTÉ POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves fait une présentation PowerPoint au comité pour expliquer l'enseignement virtuel, la transition en présentiel et les services en orthophonie pour nos élèves EED.

Elle passe à travers les grandes lignes qui comprend les subventions du ministère pour les élèves ayant des besoins particuliers et pour embaucher du personnel afin de fournir des services.

Des cours d'été sont disponibles pour encadrer, guider, soutenir les élèves dans le but de les motiver dans leur apprentissage. Des camps virtuels académiques se sont tenus du 3 au 20 août 2021. Elle a terminé en expliquant au comité les objectifs des rencontres en orthophonie pour améliorer la communication orale et écrite et le nombre d'évaluations tenues au cours de l'été.

M Aliou, appuyé par conseiller Lapointe propose :

QUE le rapport sur les programmes d'été pour l'enfance en difficulté soit reçu

La motion est ADOPTÉE.

4. PROTOCOLE D'ACCÈS POUR LES INTERVENANTS EXTERNES

Le comité prend connaissance du rapport sur le protocole d'accès pour les intervenants externes pendant la pandémie COVID-19, suite à la directive du ministère aux Conseils d'écoles pour collaborer avec les partenaires et donner accès aux écoles pour les membres d'une profession réglementée de la santé

M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par M^{me} Manoushka Aimable propose :

QUE le rapport « Protocole d'accès pour les intervenants externes » soit reçu

La motion est ADOPTÉE.

POINT 2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion n° 2 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 12 octobre 2021

5. MISE À JOUR – COVID -19 (RAPPORT VERBAL)

Mme Verreault surintendante de l'éducation présente son rapport verbal sur la « Mise à jour – COVID-19 » au comité. Dans son rapport elle explique que les élèves sont de retour à l'école, soit en présentiel ou en virtuel et que les services ont repris, incluant les orthophonistes, enseignants EED et autres. Les mesures sanitaires sont mises en place par exemple comme le lavage des mains et le port de masque. Les rencontres avec les parents restent pour le moment en virtuel. Il y a actuellement 27 classes virtuelles de la Maternelle à la 8^e année, et approximativement 575 élèves inscrits et 7% ont un PEI. Jusqu'à ce que la vaccination soit adressée, les bénévoles n'ont pas accès aux écoles.

En ce qui concerne le port du masque, il est obligatoire pour tous les élèves à l'intérieur de l'école et dans l'autobus scolaire. Le Conseil peut dispenser les élèves ayant des difficultés sensorielles ou respiratoires de porter un masque, conformément aux directives du Ministère. Ces exemptions ne sont accordées que suite à l'obtention d'une documentation médicale détaillée et sous recommandation d'un professionnel de la santé. En date d'aujourd'hui, toutes les 10 exemptions accordées sont documentées par des raisons médicales justifiées.

Du côté de la vaccination, les membres du personnel doivent divulguer leur état de vaccination et ceux qui sont exemptés doivent fournir une preuve médicale et subir des tests antigènes rapides deux fois par semaine. Le programme de vaccination des jeunes âgés de 12 à 17 ans est vacciné à environ 80% en province et pour ceux de 5 à 11 ans elle sera annoncée cet automne.

Elle termine son rapport en informant le comité que le Conseil travaille avec les BSP en ce qui concerne les tests antigènes rapides pour les élèves et certaines écoles ciblées en recevront.

Dans le but de prévenir les cas et réduire la propagation, une initiative de dépistage sur une base volontaire est mise en place pour les parents.

Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Penton, propose :

QUE le rapport verbal « Mise à jour COVID-19 » soit reçu

La motion est ADOPTÉE.

POINT 2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion n° 2 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 12 octobre 2021

6. TOUR DE TABLE : MISES À JOUR DES ORGANISMES

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto informe le comité qu'elle est en retour progressif et n'a pas eu l'occasion d'assister aux rencontres, mais, et viendra avec des nouvelles du Grand Toronto à la prochaine rencontre.

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'*Autism Ontario – Metro Toronto Chapter* informe le comité qu'a son organisme pas grand développement, mais la prochaine rencontre elle aura des nouvelles. Des bourses ont été offertes à une 20^e de familles pour les camps d'été pour les appuyer.

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto informe le comité que l'été fut très occupé, l'organisme travaille de longues journées et fait de son mieux pour venir en aide aux familles en crise, mais malheureusement il y a un manque de finance et l'aide sociale n'est pas suffisant. Les services francophones deviennent de plus en plus difficiles surtout récemment avec la démission de l'unique avocat francophone.

Elle demande au Conseil si ce serait possible de faire des lettres d'appui pour encourager les services francophones et avoir les soutiens en expliquant à quel point les francophones peuvent se sentir détachées des organismes communautaires et avoir de la difficulté pour le personnel de communiquer confortablement leur préoccupation pour les enfants qu'ils enseignent en français. Un suivi sera fait à ce niveau.

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de *Boomerang Health* informe le comité que les services de santé de réhabilitation et développement continue pour les enfants en présentiel et aussi en virtuel.

Autres services en français qui continuent sont orthophonie, physio et nutrition avec l'aide d'un physiothérapeute et un psychologue.

L'organisme offre deux nouveaux services pour les adolescents de 12ans et plus avec des « illness disorsors » en collaboration avec la clinique « Sick Kids », mais malheureusement les services ne sont pas en français et l'autre service et la santé reproductive, mentale et consommation substances. Lara fera parvenir le dépliant au comité.

En janvier 2022, un groupe de thérapie en anxiété sera offert en français, elle sera en virtuel du 12 janvier au 2 mars soit les mercredis de 5 à 6 heures pour les enfants de 3^e à 6^e années et pour leurs parents. Lara fera parvenir les détails aux membres en temps et lieu.

POINT 2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion n° 2 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 12 octobre 2021

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH informe le comité sur le programme de OSP (Ontario Structural Psychotherapy). Ce programme est offert aux adultes (18 ans ou plus) qui souffrent de dépression, d'anxiété et de problèmes liés à l'anxiété. Le programme est en virtuel seulement, elle est partagée à travers la province en français et elle est gratuite.

7. LA DATE DES PROCHAINES RENCONTRES CCED SE TIENDRA :

- Le 16 novembre 2021 - **rencontres n° 3 et n° 4 à 17h30**

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

À 18h48, l'ordre du jour de la **réunion n° 2** étant épuisé, M^{me} Stéphanie Penton appuyée par M^{me} Manoushka Aimable propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est ADOPTÉE.

La surintendante de l'éducation

Le président du comité,

Tricia Verreault

Benoit Fortin

POINT NO 3 DE L'ORDRE DU JOUR - NO 3



Le 16 novembre 2021

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

Selon les définitions de la Loi sur l'éducation, un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté est un « programme d'enseignement fondé sur les résultats d'une évaluation continue et modifié par ceux-ci en ce qui concerne un élève en difficulté, y compris un projet qui renferme des objectifs précis et un plan des services éducatifs qui satisfont aux besoins de l'élève ».

Quant aux services à l'enfance en difficulté, il s'agit des « installations et ressources, y compris le personnel de soutien et le matériel, nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté ». Aux termes du Règlement 181/98, qui s'intitule Identification et placement des élèves en difficulté, la direction d'école doit veiller à ce qu'un plan d'enseignement individualisé (PEI) soit élaboré pour chaque élève identifié comme étant en difficulté par un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), dans les 30 jours de classe qui suivent le placement de l'élève dans un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté.

Les conseils scolaires ont aussi le pouvoir discrétionnaire de préparer un PEI pour l'élève qui bénéficie d'un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté et/ou de services connexes mais qui n'a pas été officiellement identifié comme étant en difficulté

Il est à noter que la proportion d'élèves ayant des besoins particuliers du Conseil est demeurée à 10% de l'effectif total.

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre de PEI préparés par le personnel enseignant dans les écoles pour répondre aux besoins des élèves identifiés et non identifiés.

Nombre de PEI élaborés

Élémentaire	PEI	Élèves identifiés	Élèves non identifiés	Nombre total d'élèves
Juin 2017	879	476	402	879
Juin 2018	940	511	429	940
Juin 2019	958	564	394	958
Juin 2020	1019	666	353	1019
Juin 2021	1034	681	353	1034

Secondaire	PEI	Élèves identifiés	Élèves non identifiés	Nombre total d'élèves
Juin 2017	228*	164	68	232
Juin 2018	290	204	86	290
Juin 2019	307*	231	77	308
Juin 2020	337	251	86	337
Juin 2021	394	297	97	394

POINT NO 3 DE L'ORDRE DU JOUR - NO 3

Total des élèves	PEI	Élèves identifiés	Élèves non identifiés	Nombre total d'élèves
Juin 2017	1107	640	470	1111
Juin 2018	1230	715	515	1230
Juin 2019	1265	795	471	1266
Juin 2020	1356	917	439	1356
Juin 2021	1428	978	450	1428

*Certains élèves surdoués n'ont pas de PEI.

Ce deuxième tableau présente les élèves selon les catégories d'anomalies et types de difficulté déterminées par le ministère de l'Éducation.

Catégories d'anomalies et types de difficulté pour les élèves identifiés

Anomalies	Types de difficulté	Élémentaire				Secondaire				Total d'élèves			
		2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Anomalies multiples		129	161	195	226	51	59	67	83	180	220	262	309
Communication	Autisme	90	89	161	162	11	13	29	34	101	102	190	196
	Troubles d'apprentissage	122	125	214	215	88	90	135	159	210	215	349	224
	Surdité et surdité partielle	17	19	28	25	2	3	5	9	19	22	33	184
	Troubles de la parole	0	0	7	6	0	0	0	0	0	0	7	6
	Troubles du langage	14	14	41	50	8	10	24	30	22	24	65	80
Comportement		93	111	266	284	21	27	89	99	114	138	355	383
Ordre intellectuel	Déficience intellectuelle légère	10	10	20	18	13	16	16	15	23	26	36	33
	Douance	14	14	24	27	6	5	8	11	20	19	32	38
	Handicap de développement	6	4	22	27	0	2	4	5	6	6	26	32
Ordre physique	Cécité et basse vision	6	7	9	7	1	2	1	3	7	9	10	10
	Handicap physique	10	10	28	28	3	4	3	5	13	14	31	33
Total partiel		511	564	666	681	204	231	251	297	715	795	917	978
Élèves non identifiés ayant des besoins particuliers et bénéficiant de la Subvention pour l'EED		429	394	353	353	86	77	86	97	515	471	439	450
Total général		940	958	1019	1034	290	308	337	394	1230	1266	1356	1428

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2021 intitulé « Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté » soit reçu.

Préparé par :

La surintendante de l'éducation,

Tricia Verreault



Le 16 novembre 2021

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Mise à jour sur les initiatives prioritaires des Services à l'élève

Programme d'intervention intensive en lecture et en écriture (IILÉ)

Le programme IILÉ a comme objectif de fournir une structure bien définie aux enseignants.e.s ressources EED, des stratégies gagnantes et un accompagnement par des conseillères pédagogiques EED et des orthophonistes dans le but d'améliorer le rendement des élèves à risque en lecture et écriture.

Nombre d'écoles visées en 21-22: 13 écoles

Cycle – âge visé: 1re et 2e année

Approche privilégiée pour élèves qui présentent les plus grands écarts au niveau de la lecture et de l'écriture par rapport à leur camarade de classe.

Technologie d'aide

La technologie d'aide constitue un moyen privilégié d'apporter des appuis aux élèves en difficulté, en offrant des outils qui permettent la mise en place de stratégies précises et efficaces selon les défis soulevés. Plusieurs technologies d'aide sont couramment utilisées telles que les logiciels Kurzeil, Word Q, et les fonctions d'aide de la suite Microsoft.

Cette année scolaire, l'équipe des Services aux élèves, en collaboration avec les enseignant.e.s ressource EED de 9 écoles, feront la mise à l'essai de l'outil Lexibar. Ce dernier possède la fonction de **prédicteur phonétique** fournissant l'accès à la bonne orthographe des mots (liens avec les sons formés par les lettres) aux personnes qui utilisent davantage la voie phonologique lors du processus d'écriture. Lexibar permet aussi de faire un choix de mots éclairé lors de l'écriture, grâce aux **illustrations** qui accompagnent les mots listés dans les prédicteurs.

Nombre d'écoles visées en 21-22: 9 écoles

Cycle – âge visé: élémentaire et secondaire qui ont accès à la technologie d'aide

Approche privilégiée pour élèves ayant des difficultés en lecture et en écriture qui ont besoin d'une fonction d'aide spéciale pour mieux orthographier les mots.

Zones de régulation

Ce programme vise à sensibiliser les divers intervenants des écoles aux stratégies d'autorégulation et à les développer chez les élèves. Une composante importante du programme est l'apprentissage des zones, des émotions et des sentiments qui s'y rattachent, les reconnaître et les communiquer.

Les éducateurs et éducatrices spécialisés des écoles seront invités à la formation lors de la journée pédagogique du 26 novembre. *Deux copies de la ressource The Zones of Regulation* ont été livrées dans chaque école. Nos équipes ont traduit les ressources reproductibles et celles-ci seront partagées avec les éducateurs et éducatrices

POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR - NO 4

spécialisés. L'objectif est d'abord d'offrir la formation et ensuite de commencer la mise en œuvre en janvier 2022.

Nombre d'écoles visées en 21-22 : Toutes les écoles du conseil
Cette approche est présentée de concert avec l'approche des pratiques réparatrices et les interventions socio-émotionnelles.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2021 intitulé « *Mise à jour sur les initiatives prioritaires des Services à l'élève* » soit reçu.

Préparé par :

La surintendante de l'éducation,

Tricia Verreault